

LETTRE DE RENTREE 2020

Maternelles

Chers parents , c'est avec plaisir que nous accueillerons vos enfants dans les meilleures conditions sanitaires possibles à la rentrée 2020. Ci-dessous les conditions de garderie et de cantine.

Quelques conditions particulières dues au corona virus :

- Seuls les parents des maternelles (PS et MS) seront autorisés à entrer dans l'école
- Port du masque obligatoire pour les accompagnants
- Lavage des mains à l'arrivée, avant le repas et près le passage aux toilettes

Accueil périscolaire :

Les horaires de l'accueil périscolaire sont :

- À Pujols, Garderie à partir de 7h le matin et se termine à **18h30** le soir.
- À Bommès, une garderie **uniquement de 16 h10 à 18h30**.

Garderie gratuite jusqu'à 16h30

ATTENTION : à la fermeture **Tout dépassement d'horaires sera facturé 5€ par quart d'heure dépassé.**

Concernant les enfants scolarisés à l'école de Bommès, les parents souhaitant bénéficier des services de la garderie du matin devront déposer leurs enfants à Pujols. La navette les emmènera à Bommès.

Dans ce cas, il faudra posséder une carte de bus (renseignements auprès du SISS de Langon).

L'enfant va à la garderie du soir dans sa commune d'appartenance

Les transports

La navette de bus entre les deux écoles est facturée par le SISS 30€ par enfant et par an.

Une carte de bus est obligatoire (renseignements auprès du SISS Langon)

Matin : départ de Pujols à 8h20, arrivée à Bommès à 8h30 puis retour à Pujols

Soir : départ de Bommès à 16h20, arrivée à Pujols à 16h30 puis retour à Bommès

attention : **à Bommès le matin il faut être présents à la montée du bus car il n'y a pas de service de garderie**

Le soir les enfants retournent dans leur commune (sauf en cas d'aides aux devoirs)

Cantine :

L'inscription à la cantine se fera pour l'année. Toute année commencée sera due et sera facturée mensuellement. Toute absence justifiée par un certificat médical ne sera pas facturée .

inscription cantine et garderie :

Pour chaque enfant inscrit à la cantine et/ou à la garderie, la fiche périscolaire devra être remplie et complétée par les pièces justificatives demandées dans celle-ci .Pour tous renseignements vous pouvez vous adresser au personnel périscolaire. **Il est important que nous ayons ces informations.**

Participation financière des familles

La cantine et l'accueil périscolaire ne sont pas obligatoires.

Le tarif de la cantine est fixé à 2,60€ par repas.

La participation financière des familles à la garderie est comprise entre 1€ et 2€ par heure et par enfant, avec un plafond de 50€ par mois.

Il varie selon le revenu imposable du foyer et le nombre d'enfant à charge.

Le mode de calcul est détaillé dans la fiche: tarif garderie 2020/2021.

Nous demandons donc aux familles de fournir une photocopie de leur avis d'imposition 2020 (**fournir les deux si pas de déclaration commune**) au secrétariat du SIRP afin d'établir les tarifs pour chaque famille.

Vous avez jusqu'au **14 septembre 2020** pour les fournir.

En l'absence de ce document le tarif plafond se verra appliqué.

La présidente du SIRP
Lasserre Joëlle

signature des parents :

Les horaires :

Pujols :	Bommès	BUS
7h garderie payante	8h30 ouverture école	8h20 départ Pujols
8h30 garderie gratuite	8h40 classe	8h30 Bommès
8h50 classe	12h10 pause méridienne	8h40 retour Pujols
11h50 pause méridienne	13h40 classe	16h20 départ Bommès
13h20 classe	16h10 garderie gratuite	16h30 Pujols
16h20 garderie gratuite	16h30 garderie payante	16h40 retour Bommès
16h30 garderie payante	18h30 fermeture	
18h30 fermeture		

